

SARL G BY G
66, rue principale
67270 ALTECKENDORF
gitebyg@gmail.com
<https://www.bidgrosseltère.com/>
07 88 36 63 39



Conditions générales de location de meublés de tourisme

Bi d 'Grosseltère

1-Durée du séjour

Le locataire ne peut en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initialement prévue sur le présent contrat.

2-Conclusion du contrat

La réservation devient effective dès lors que la société G by G aura perçue l'acompte de 25% à 50% ainsi qu'un exemplaire dûment complété du contrat de location. Le solde du prix sera versé au plus tard la veille de l'arrivée sur place. La présente location conclue entre les parties ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction au contrat serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts exclusifs du locataire.

3-Dépôt de garantie

A l'arrivée du locataire un dépôt de garantie de 200€ pour le gîte K à 400€ pour le gîte H sera demandé.

4-Utilisation des lieux

Le locataire utilise la location d'une manière paisible et en faire bon usage, conformément à la destination des lieux. La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers. A son départ le locataire s'engage à rendre la location sans dégradation tel qu'il l'aura trouvé à son arrivée, la gestion des ordures, le rangement et la propreté de la vaisselle restant à sa charge même lorsque le service « Ménage fin de séjour » est facturé en prestation de séjour. Toutes réparations quelle qu'en soit l'importance, rendues nécessaires par la négligence du locataire en cours de location seront à sa charge. La sous-location est interdite, même à titre gratuit, sous peine de résiliation de contrat.

5-Nombre d'occupants

Le nombre de locataires ne peut être supérieur à la capacité d'accueil indiquée dans l'état descriptif de la location. Toutefois, un dépassement peut-être exceptionnellement accordé par le propriétaire.

6-Etat des lieux

Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire (ou son représentant) à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

SARL G BY G
66, rue principale
67270 ALTECKENDORF
gitebyg@gmail.com
<https://www.bidgrossetere.com/>
07 88 36 63 39



7- Annulation par le locataire

Toute annulation doit être notifiée au propriétaire par lettre recommandée.

a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux : L'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour si l'annulation intervient moins de trente jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux. Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer du gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) Si le séjour est écourté le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

8 - Annulation par le propriétaire

Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Si le séjour est écourté pour mauvaise conduite le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

9- Arrivée-Départ

Le locataire doit des présenter le jour précisé dans le créneau horaire mentionné sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire. Le départ doit se faire avant 10h sauf accord préalable du propriétaire.

10- Accueil des animaux

Les animaux de compagnie sont acceptés sur accord et selon modalités définies par le propriétaire. Leur présence ne doit pas nuire au caractère paisible de la location.

11- Ménage et ordures ménagères

Le tri des déchets est obligatoire. Vous trouverez des conteneurs de tri dans le local poubelle.

12- Assurances

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

13- Litiges :

Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état descriptif lors d'une location d'un gîte doit être soumise dans les deux heures à compter de l'entrée dans les lieux. Toute autre réclamation doit être adressée dans les meilleurs délais, par courrier. Toute réclamation relative sera traitée par le tribunal compétent.

14 - Paiement des charges

En fin de séjour, le client doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix.

SARL G BY G
66, rue principale
67270 ALTECKENDORF
gitebyg@gmail.com
<https://www.bidgrossetere.com/>
07 88 36 63 39



15- Fumeurs

Pour le confort de nos hôtes, les gîtes sont non-fumeur. Si cette consigne n'était pas respectée nous retiendrions 50% du montant de la caution à titre de dédommagement pour la désinfection des locaux.

16- Long séjour

Pour les séjours de 1 mois et plus, la caution de 200 à 400€/gîte sera encaissée, le locataire est tenu de garder son logement propre durant son séjour (un forfait ménage en cours de séjour est possible : tarif selon logement). Un état des lieux sera effectué toutes les 3 semaines afin de vérifier l'état du logement (odeur de cigarette, propreté, casse) et de changer les draps et serviettes. En cas de non-respect des règles de savoir vivre et d'hygiène, les propriétaires se réservent le droit de mettre fin par anticipation et sans dédommagement au contrat de location.

17- La signature du contrat de location

La signature du contrat de location implique la prise de connaissance des conditions générales et particulières de location, du règlement intérieur de la SARL G BY G, BI D'GROSSETERE, et des différents documents mis à votre disposition sur demande concernant la sécurité et les règles d'hygiène.

18 - Parkings et extérieur

Plusieurs parkings sont disponibles sur les trottoirs devant la maison. Nous mettons également à disposition une borne de rechargement électrique pour véhicule électrique. Vous avez également accès à un caveau/bar et à un grand jardin équipé d'une petite aire de jeux. Merci de respecter le matériel mis à votre disposition.

19 - Sécurité :

Le corps de ferme est équipé d'extincteurs ainsi que de détecteurs de fumée.

20– Internet WIFI :

Le wifi est mis à disposition gratuitement dans tout l'établissement. Nous rappelons les termes de la loi HADOPI : Pas de téléchargement illégal d'œuvres protégées par des droits d'auteur, mais aussi pas de visite sur des sites dont le contenu est prohibé tels que pornographie, pédophilie, racisme, incitation à la violence, atteinte à la dignité humaine.